



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe dévoile son architecture flexible et fonctionnelle

Le jury du concours d'architecture et d'ingénierie pour le nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe a plébiscité le projet conjoint de Hootsmans Architectuurbureau à Amsterdam et Hildebrand Studios à Zurich. La conseillère d'Etat en charge du secteur pénitentiaire, son homologue en charge des constructions de l'Etat, l'architecte cantonal et le syndic de la Commune ont annoncé ce matin à Orbe les résultats de cet important concours et présenté officiellement le projet lauréat. Il est composé de sept bâtiments distincts de volume moyen, chacun organisé autour d'une généreuse cour intérieure et tous reliés par une astucieuse chaussée longitudinale. Adapté à une réalisation en deux étapes et doté d'une enveloppe globale de 279 millions de francs, ce futur établissement augmentera les capacités du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV) de 216 places supplémentaires dès 2026 pour atteindre à terme 410 places de détention en régime fermé.

Le projet des Grands-Marais s'inscrit dans la Stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires adoptée en 2014 par le Conseil d'Etat. Situé sur une parcelle propriété de l'Etat à proximité nord-ouest des actuels Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), ce nouvel établissement dotera le canton de Vaud d'une structure pénitentiaire adaptée aux profils de la population carcérale actuelle et contribuera, à terme, à maîtriser la surpopulation carcérale. La nouvelle prison permettra également de développer une prise en charge moderne et dynamique en vue de la réinsertion des personnes détenues. Le nouvel établissement assurera en outre un cadre de travail de qualité à l'ensemble du personnel du Service pénitentiaire vaudois et des intervenants qui y travailleront.

Le Grand Conseil a octroyé en septembre 2018 un crédit d'étude de 12 millions de francs permettant de financer le concours d'architecture et d'ingénierie à deux degrés (SIA 142), ainsi que le développement du projet lauréat jusqu'au début des travaux. L'Etat a lancé la procédure de premier degré en juin 2020. Il s'agissait pour les concurrents de répondre aux exigences de sécurité publique autant qu'aux objectifs de resocialisation, tout en démontrant une économicité de moyens à la réalisation comme

à l'exploitation. Leur projet devait notamment proposer un phasage en deux étapes de construction et satisfaire à des exigences environnementales et énergétiques élevées.

Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura, le jury était constitué de 13 membres parmi lesquels Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, Philippe Pont, directeur général des Immeubles et du patrimoine, ou encore l'architecte tessinois Mario Botta. Dans un premier temps, les jurés ont examiné les 49 projets anonymes rendus (42 provenant de Suisse dont 20 du canton de Vaud) et sélectionné 10 d'entre eux pour le second degré, qui a débuté en janvier 2021. Au terme de ses délibérations courant avril, le jury s'est déterminé à l'unanimité en faveur du projet « 397624 » des deux bureaux Hootsmans Architectuurbureau BV à Amsterdam et Hildebrand Studios AG à Zurich. Associés également au projet, figurent les ingénieurs zurichois Waltgalmarini AG et Amstein + Walthert AG.

Le projet lauréat se compose de sept bâtiments distincts, dont six abritant chacun une division d'hébergement et le dernier accueillant principalement les services administratifs et médicaux. Un axe central reliant tous les modules canalise les circulations. La configuration identique des bâtiments contraste avec leurs aménagements spécifiques, adaptables aux différents régimes de détention. En particulier, les cours intérieures qui caractérisent chaque module sont conçues suivant diverses déclinaisons paysagères. Les ateliers et autres locaux communs sont disposés au rez-de-chaussée et orientés principalement sur leur cour. Les cellules proprement dites occupent les deux ou trois niveaux supérieurs.

Le projet prévoit la diversité et la complémentarité des matériaux de construction pour garantir le niveau de sécurité et réduire l'impact écologique. L'utilisation prioritaire de bois local et de béton recyclé favorisera les circuits courts, le recours systématique à la préfabrication permettra d'économiser 30 à 40% de béton et d'acier par rapport à une construction sur site.

Le Conseil d'Etat comme le jury apprécie particulièrement la pertinence de cette approche contemporaine, la limpidité du propos, et saluent la fonctionnalité et la flexibilité de la proposition. « Sous une apparente simplicité, relève Pascal Broulis, chef du département en charge des constructions, le projet témoigne d'une réflexion très aboutie de la réclusion, qui dépasse la démarche punitive pour penser réinsertion dès sa conception architecturale ». Pour sa collègue Béatrice Métraux en charge du secteur pénitentiaire, « ce projet saura s'adapter à l'évolution de la population carcérale et aux besoins futurs en matière de détention, aussi bien au niveau de la sécurité que sur le plan de l'accompagnement éducatif, social, professionnel et sanitaire ».

Après l'octroi l'an prochain d'un premier crédit d'ouvrage de l'ordre de 170 millions de francs, l'avant-projet devrait être finalisé à l'automne 2022. Les travaux pourront alors débuter à l'été 2023 pour une mise en service des quatre premiers bâtiments au début de l'année 2026.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2021

LIENS

[Images à télécharger](#)

TÉLÉCHARGEMENTS